



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 27 novembre 2023

Communiqué de presse

Réunion de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes

A l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, le préfet de Tarn-et-Garonne Vincent ROBERTI a réuni en séance plénière l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes le 27 novembre.

Cette instance, créée en 2014, regroupe aujourd'hui 78 partenaires institutionnels et associatifs. Il est constitué des forces vives qui, à l'échelle du département, collaborent aux côtés de l'État à la mise en œuvre de la politique publique de prévention et de lutte contre ces violences.

Le préfet a réalisé le bilan des mesures les plus marquantes mises en œuvre ces dernières années, comme le 3919, numéro national gratuit d'écoute et d'orientation, la plateforme de signalement en ligne accessible 24h/24 et 7j/7, la plateforme de signalement en ligne arretonslesviolences.gouv.fr, le déploiement des Bracelets-Anti-Rapprochement et des Téléphones Grave Danger (33 sur le département), ainsi que la création du Centre de Prise en Charge des Auteurs (CPCA).

Deux mesures légales récentes complètent l'arsenal : la création de l'Aide Universelle d'Urgence, soutien financier individuel alloué à toute victime de violences intrafamiliales selon sa situation économique et familiale délivrée par les CAF à compter du 1er janvier 2024, et la création des pôles spécialisés en matière de violences intrafamiliales au sein des tribunaux judiciaires et cours d'appel.

Dans le département de Tarn-et-Garonne, l'un des pivots de la stratégie de l'État est le financement de 3 postes de coordinatrices placées auprès des forces de l'ordre et d'une psychologue qui leur est rattachée. Elles réalisent plus de 550 prises en charge de victimes par an, auxquelles s'ajoutent les 228 victimes adultes et 50 enfants suivi dans le cadre d'un soutien psychologique d'urgence. Le montant alloué au dispositif par l'ensemble des partenaires est de 237 300€, dont un tiers est financé par l'État.

Afin de pérenniser ce dispositif, les 17 partenaires financeurs qui collaborent au fonctionnement de la coordination (forces de l'ordre, ARS, conseil départemental, 9 communautés de communes, communauté d'agglomération du Grand Montauban, CAF, UDAF, CPAM), autour de M. le préfet et de M. le procureur de la République, ont acté le principe d'une convention financière triennale (2024-2026).